



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 juillet 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la conseillère Lyne Levert a motivé son absence.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Jonathan Thibault, maire suppléant, en l'absence de madame Marlene Cordato.

**RÉSOLUTION 2016-07-336
SUSPENSION DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE suspendre la séance pour quelques minutes.

Adoptée

Madame Marlene Cordato et monsieur Mario Lavallée se joignent au conseil.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à nouveau à 19 h 35.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Thérèse Garneau Croteau, décédée le 10 juin à l'âge de 89 ans;
- Monsieur Hector Gagnon, décédé le 16 juin dernier à l'âge de 75 ans.

**RÉSOLUTION 2016-07-337
ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De retirer l'article 26 - Convention collective des pompiers et pompières du Québec, section locale Boisbriand.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, aucune question n'a été adressée aux membres du conseil par les citoyens présents.

RÉSOLUTION 2016-07-338 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-013

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-013 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1447-013, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

RÉSOLUTION 2016-07-339 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1599

La mairesse Madame Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique à expliquer les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Période de questions

Après avoir expliqué le Projet de règlement RV-1599, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

**RÉSOLUTION 2016-07-340
DÉROGATION MINEURE – 650 À 654, BOULEVARD DE LA GRANDE-
ALLÉE – LOT 2 107 091 – ZONE R-2 237 – DOSSIER 1604-DM-287**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment situé aux 650 à 654, boulevard de la Grande-Allée, lot 2 107 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-2 237 visant à autoriser l'aménagement de cases de stationnement l'une derrière l'autre, en dérogation avec l'article 168 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE permettre l'aménagement de cases de stationnement l'une derrière l'autre du bâtiment situé aux 650 à 654, boulevard de la Grande-Allée, lot 2 107 091 du cadastre du Québec, dans la zone R-2 237.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-341
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-342
RÈGLEMENT RV-1052-4-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1052-4-1 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1052-4 portant sur les ententes avec les promoteurs pour l'installation de services municipaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-343
RÈGLEMENT RV-1440-003 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Projet de règlement RV-1440-003 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-344
RÈGLEMENT RV-1441-049 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Projet de règlement RV-1441-049 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage pour assurer sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-344.1
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1442-005 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Projet de règlement RV-1442-005 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction et assurant sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-345
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1444-005**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Projet de règlement RV-1444-005 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats et assurant sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-346
RÈGLEMENT RV-1590-1 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1590-1 modifiant le Règlement RV-1590 sur le service de collecte des matières résiduelles.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-347
RÈGLEMENT RV-1591-1 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1591-1 modifiant le Règlement RV-1591 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-348
RÈGLEMENT RV-1592-1 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1592-1 modifiant le Règlement RV-1592 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-349
RÈGLEMENT RV-1598 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1598 décrétant le déplacement des conduites d'aqueduc et d'égout près du 156, chemin de la Grande-Côte et son financement par emprunt au montant de 457 000 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-350
RÈGLEMENT RV-1601 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 7 juin 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-1601 décrétant l'acquisition de radios portatives pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt au montant de 408 000 \$.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2016-07-351
RÈGLEMENT RV-1440-003**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1440-003 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme et assurant sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

**AVIS DE MOTION 2016-07-352
RÈGLEMENT RV-1441-049**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-049 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage et assurant sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté Thérèse-De Blainville.

**AVIS DE MOTION 2016-07-353
RÈGLEMENT RV-1442-005**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1442-005 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction et assurant sa conformité au schéma d'aménagement et de développement modifié de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville.

**AVIS DE MOTION 2016-07-354
RÈGLEMENT RV-1447-013**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-013 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**AVIS DE MOTION 2016-07-355
RÈGLEMENT RV-1599**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1599 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

**AVIS DE MOTION 2016-07-356
RÈGLEMENT RV-1602**

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1602 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse et à son financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2016-07-357
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 26 mai au 21 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-358
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 mai au 15 juin 2016 montrant un total des activités de 3 456 249,13 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 534 227,33	
Activités financières d'investissement	242 641,09	
Total des chèques fournisseurs		2 776 868,42
Salaires – Dépenses	1 098 407,76	
Salaires - Déductions	(419 027,05)	

Total des salaires nets		679 380,71
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 456 249,13

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-359
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 15 juin 2016, révisée le 17 juin 2016, montrant un total de 708 860,92 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-360
UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT FERMÉS**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'utilisation des soldes disponibles au montant de 106 193,16 \$ dégagés lors de la fermeture des règlements indiqués au rapport de madame Lisette Dussault, trésorière adjointe, du 8 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-361
ANNULATION D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON ÉMIS (E.A.N.E.)**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a entièrement réalisé l'objet des règlements indiqués à la liste ci-après, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU qu'il existe pour certains de ces règlements des soldes non contractés du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier ces règlements d'emprunt identifiés au tableau ci-après pour ajuster le montant de la dépense et de

l'emprunt et, s'il y a lieu, d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE modifier les règlements identifiés ci-après de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-après;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » du tableau ci-après;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » du tableau ci-après. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés ci-après :

1 N° du règlement	2 Titre	3 Dépense prévue au règlement	4 Emprunt approuvé	5 Nouveau montant de la dépense (financements)						11 Promoteurs	12 Solde résiduaire à annuler
				6 Total (6 à 10)	7 Nouveau montant de l'emprunt	8 Solde disponible règlement	9 Appropriation		10 Paiement comptant		
							Fonds général	Subventions gouvernementales			
RV-1491	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aréna	1 927 000	1 927 000	1 227 000	1 227 000						700 000
RV-1531	Construction d'une fonduse à neige à l'aréna	135 142	135 142	0							135 142
RV-1545	Autopompe sécurité incendie	800 000	800 000	767 000	767 000						33 000
RV-1558	Travaux et équipements dans les parcs - 2014	125 000	125 000	125 000	125 000						0
RV-1562	Boucle de virage Rivière-Cachée	79 000	79 000	79 000	79 000						0
RV-1563	Toiture et génératrice hôtel de ville	398 000	398 000	398 000	398 000						0
		3 464 142	3 464 142	2 596 000	2 596 000	0	0	0	0	0	868 142

D'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ci-haut ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau ci-haut.

DE demander au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés au tableau ci-haut.

DE transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-362
FERMETURE DE PROJETS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
D'INVESTISSEMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la fermeture des projets dont le financement est complété apparaissant aux listes du 7 juin 2016 préparées par madame Lisette Dussault, trésorière adjointe.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-363
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 JUILLET 2016 AU MONTANT DE
5 072 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros RV-1208, RV-1285, RV-1303, RV-1310, RV-1315, RV-1323, RV-1324, RV-1360, RV-1361, RV-1480, RV-1485, RV-1486 et RV-1560, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 juillet 2016, au montant de 5 072 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Boisbriand a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant \$	Taux %	Échéance	Coût Réel %
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,67190	496 000	1,25000	2017	2,02151
		508 000	1,35000	2018	
		519 000	1,45000	2019	
		529 000	1,55000	2020	
		3 020 000	1,75000	2021	
Financière Banque Nationale inc.	98,64600	496 000	1,25000	2017	2,04287
		508 000	1,35000	2018	
		519 000	1,50000	2019	
		529 000	1,65000	2020	
		3 020 000	1,75000	2021	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,90800	496 000	1,25000	2017	2,06376
		508 000	1,40000	2018	
		519 000	1,60000	2019	
		529 000	1,70000	2020	
		3 020 000	1,85000	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,53000	496 000	1,25000	2017	2,16937
		508 000	1,40000	2018	

		519 000	1,60000	2019	
		529 000	1,75000	2020	
		3 020 000	1,85000	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 072 000 \$ de la Ville de Boisbriand soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-364

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 JUILLET 2016 AU MONTANT DE 5 072 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Boisbriand souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 072 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant \$
RV-1208	271 300
RV-1285	2 800
RV-1303	1 547 300
RV-1310	302 600
RV-1315	30 300
RV-1323	7 500
RV-1324	1 500
RV-1208	279 700
RV-1360	1 789 500

RV-1361	71 900
---------	--------

Règlements d'emprunt #	Pour un montant \$
RV-1480	41 000
RV-1485	569 800
RV-1486	78 300
RV-1560	78 500

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 072 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 juillet 2016.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
938, BOUL. DE LA GRANDE-ALLÉE
BOISBRIAND, QC
J7G 1W5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7).

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence, la trésorière adjointe. La Ville de Boisbriand, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-365
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 19 JUILLET 2016 AU MONTANT DE
5 072 000 \$ - COURTE ÉCHÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 072 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros RV-1208, RV-1285, RV-1303, RV-1310, RV-1315, RV-1323, RV-1324, RV-1360, RV-1361, RV-1480, RV-1485, RV-1486 et RV-1560, la Ville de Boisbriand émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 19 juillet 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1285, RV-1303, RV-1310, RV-1360, RV-1361, RV-1480, RV-1485, RV-1486 et RV-1560, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-366
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE L'HÔTEL DE VILLE
ET DES ESPACES COMMUNS DE L'ÉDIFICE – CONTRAT 2016-1511**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Entretien Nettoibec enr. 248, croissant Chatelois Boisbriand (Québec) J7G 2L7	59 700,12 \$
Servitout inc 135, rue Blainville Est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1M4	63 880,08 \$
9251-8679 Québec inc. – Service Net Plus 367, rue Bertrand Rosemère (Québec) J7A 1Y5	67 271,87 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 22 juin 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 21 juin 2016.

D'accepter l'offre d'Entretien Nettoibec enr. au montant de 59 700,12 \$, taxes incluses, pour les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville et des espaces communs de l'édifice couvrant la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 – Contrat 2016-1511.

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 810 20 535 et 02 811 20 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-367
SOUSSIONS – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET CONSTRUCTION
D'UN ABRI PRÉFABRIQUÉ POUR LES VÉHICULES DE SERVICE AUX
ATELIERS MUNICIPAUX – CONTRAT 2016-1509 – RÈGLEMENT
RV-1586

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de rénovation et construction d'un abri préfabriqué pour les véhicules de service aux ateliers municipaux, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Ricbo inc. 46, rue Beaurivage Assomption (Québec) J5W 1V9	501 158,77 \$
Le Groupe-Vespo inc. 17, boulevard Saint-Joseph Lachine (Québec) H8S 2K9	583 000 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée 71, rang de l'Équerre Sainte-Rose (Québec) H7L 6A3	624 000 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 4 juillet 2016 et l'analyse de conformité du Service juridique de la Ville du 4 juillet 2016 attestant que toutes les soumissions sont irrecevables;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 juin 2016.

DE rejeter les soumissions reçues.

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-368
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'INSPECTION ET ANALYSE DES
BORNES D'INCENDIE ET VANNES D'ISOLATION SELON LA MÉTHODE
NFPA 291 ET DÉTECTION DE FUITES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE –
CONTRAT 2016-1508**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux d'inspection et analyse des bornes d'incendie et vannes d'isolation selon la méthode NFPA 291 et détection de fuites du réseau d'eau potable, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)	
	Option A	Option B
Simo Mangement inc. 1200, boulevard Saint-Martin Ouest Laval (Québec) H7S 2E4	54 163,75 \$	67 519,79 \$
Aqua Data inc. 95, 5e Avenue Pincourt (Québec) J7W 5K8	71 877,85 \$	92 912,75 \$
NORDIKeau inc. 603, boulevard Base de Roc Joliette (Québec) J6E 5P3	77 566,67 \$	88 241,65 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 30 juin 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 28 juin 2016.

D'accepter l'option B de l'offre de Simo Management inc. au montant de 67 519,79 \$ taxes incluses pour les travaux d'inspection et analyse des bornes d'incendie et vannes d'isolation selon la méthode NFPA 291 et détection de fuites du réseau d'eau potable – Contrat 2016-1508.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 413 10 413.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-369
SOUSSIONS – ACHAT OU LOCATION DE DEUX ROULOTTES STYLE
BUREAU DE CHANTIER – CONTRAT 2016-1512**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions sur invitation pour l'achat ou la location de deux roulottes style bureau de chantier, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	Option A		Option B	
	Montant		Montant	
Grouptech inc. 9551, boulevard Bourque Sherbrooke (Québec) J1N 0G2	Roulotte 40 pieds	36 435,58 \$	Roulotte 40 pieds	22 144,91 \$
	Roulotte 60 pieds	46 104,98 \$	Roulotte 60 pieds	27 938,93 \$
Location d'abris mobiles A.M. inc. 7250, boul. des Mille-Îles Laval (Québec) H7A 4B4	Roulotte 40 pieds	27 679,08 \$	Roulotte 40 pieds	21 109,41 \$
	Roulotte 60 pieds	40 102,13 \$	Roulotte 60 pieds	26 283,29 \$

ATTENDU la recommandation du Service sécurité incendie en date du 25 mai 2016 attestant que l'offre de location de Locations d'abris mobiles A.M. inc. est non conforme;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 14 juin 2016.

D'accepter l'offre de Grouptech inc. au montant de 82 540,56 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux roulottes style bureau de chantier – Contrat 2016-1512.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 928 00 748.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-370
VENTE DU LOT 5 828 592 DU CADASTRE DU QUÉBEC – RUE LOUIS-
DANTIN – DOSSIER 1903**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver la vente à Nicolas Thériault et Mélissa Raymond du lot 5 828 592 du cadastre du Québec pour la somme de 5 976,71 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-371
PROMESSE D'ÉCHANGE DE TERRAIN ET CONTRIBUTION POUR FINS
DE PARC – LES MILLE ÎLES DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la promesse d'échange de terrain et contribution pour fins de parc pour le projet Les Mille Îles de Boisbriand selon les conditions stipulées au document soumis.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-372
AUTORISATION – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – FÊTE DE NOËL
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser madame Line Fontaine, adjointe à la direction générale, à déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour servir et vendre des boissons alcoolisées lors de la fête de Noël des employés municipaux, le vendredi 16 décembre 2016 à la Maison du citoyen et Place de la culture.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-373
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Charbonneau, lors de la tenue de deux événements de fin de saison tenus du 15 au 28 août 2016 ou jusqu'au 29 août en cas de pluie et du 8 au 11 septembre 2016 organisés par l'organisme ABCB, conditionnellement à l'obtention d'un permis pour vente de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-374
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse à obtenir un permis de vente de boissons alcoolisées à proximité de la patinoire 1 et pour la consommation dans les gradins des patinoires 1 et 2 de l'aréna de Boisbriand lors des événements spéciaux de l'Association et lors des joutes de l'équipe Junior AA des Royaux de Boisbriand, selon le calendrier soumis pour la saison 2016-2017.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance constante des lieux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-375
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – FONDATION DES ÉTOILES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser madame Andrée-Anne Labelle et son groupe à tenir un dîner communautaire au parc Jean-Jacques-Rousseau, le 21 août 2016 de 11 h 30 à 14 h 30 au profit de la Fondation des Étoiles.

D'autoriser la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux conditionnellement à l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et le requérant devra assurer une surveillance dans le parc.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-376
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mai 2016 montrant un total mensuel 1 762 215 \$ et un cumulatif de 4 662 157 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-377
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE - TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 21 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-378
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 602,
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le no R-16-CU-2702 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour cinq (5) enseignes murales pour le bâtiment industriel situé au 602, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes murales préparés par Zone Enseigne + Éclairage, reçus le 26 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-379
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET AUVENTS – KIF-KIF IMPORT – 3500,
BOULEVARD DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le no R-16-CU-2703 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour les enseignes au mur et auvents pour le commerce Kif-Kif Import situé au 3500, boulevard des Grandes Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle des enseignes préparés par Enseignes Montréal Néon datés du 18 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-380
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL 6 LOGEMENTS – PHASE 14 – PLACE
ANNE-FRANK – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le no R-16-CU-2710 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements (phase 14) à être implanté sur le lot 5 849 348 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle (élévation avant et arrière), reçues le 7 juin 2016;
- plan d'architecture, préparé par Michel Anastasiu architecte, daté du 7 juin 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon, daté du 21 mai 2016;
- échantillons de matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à la signature d'une entente avec le Service du génie pour l'installation de conteneurs semi-enfouis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-381
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL 6 LOGEMENTS – PHASE 15 – PLACE
ANNE-FRANK – ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le no R-16-CU-2711 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial de 6 logements (phase 15) à être implanté sur le lot 5 849 349 du cadastre du Québec, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle (élévation avant), reçue le 25 mai 2016;
- simulation visuelle (élévation arrière), reçue le 25 mai 2016;
- plan d'architecture, préparé par Michel Anastasiu architecte du 12 mai 2016;

- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon du 21 mai 2016;
- échantillons de matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour l'aménagement paysager;
- à la signature d'une entente avec la Service du génie pour l'installation de conteneurs semi-enfouis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-382
APPROBATION D'UN PERMIS DE RÉNOVATION ET
AGRANDISSEMENT – 19 CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI – ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le numéro R-16-CU-2709 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation et d'agrandissement pour la résidence unifamiliale située au 19, chemin de l'Île-de-Mai, sur le lot 2 109 445 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au document de présentation préparé par Dessina Plan Plus, daté du 31 mai 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-383
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITECTURAL – AUBAINERIE
BOISBRIAND – 2300, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le numéro R-16-CU-2704 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet Aubainerie Boisbriand situé au 2300, boulevard du Faubourg, sur les lots 4 119 246 et 4 420 605 du cadastre du Québec, dans la zone C-3 403 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au document de présentation préparé par Lemay Michaud Architecture Design, reçu en date du 15 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-384
APPROBATION D'UN CONCEPT ARCHITURAL – GESTION MICLEB
INC. – AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE I-1 404**

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme numéro R-16-CU-2693 datée du 25 mai 2016 et la recommandation du Service d'urbanisme datée du 28 juin 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet Gestion Micleb Inc. à être implanté sur l'avenue des Grandes Tourelles, sur le lot 4 160 780 du cadastre du Québec dans la zone I-1 404 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- document de présentation préparé par GKC Architectes, révisé en date des 27 et 29 juin 2016 ;
- échantillons des matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- à l'ajout de quatre (4) espaces verts selon les modifications du 4 juillet 2016 apportées au plan par le directeur général;
- à la réalisation de la butte et des plantations d'arbres des phases 1 et 2 en même temps, dès la phase 1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-385
CASES DE STATIONNEMENT - DEMANDE D'EXEMPTION - FONDS DE
STATIONNEMENT – 650-652 BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2016 portant le no R-16-CU-2708 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir une (1) case de stationnement pour l'immeuble situé au 650 à 652, boulevard de la Grande-Allée, lot 2 107 091 du cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne, dans la zone R-2 237.

DE verser la somme de 3 000 \$ perçue pour l'exemption au fonds de stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-386
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-387
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Mélanie Bélanger	Secrétaire à la Direction générale à compter du 6 juillet 2016 en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Carlos Eduardo Aguirre Virginie Veillette	Animateurs étudiants au Service des loisirs à compter du 6 juillet 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Julie Huteau	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 6 juillet 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Carole Bugyi	Commis aux loisirs au Service des loisirs à compter du 6 juillet 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;
Félix-Antoine Simon Samuel Pinsonneault	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 juillet 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Marie-Josée Tremblay	Secrétaire au Service des ressources humaines et de la paie à compter du 6 juillet 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP;

Mackenzie Daguste

Inspecteur municipal au Service d'urbanisme à compter du 6 juillet 2016, en respect avec l'article 4.01d)i) et/ou ii) de la convention collective SCFP.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-388
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DES ÉGOÜTS ET DE L'AQUEDUC, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Gilles Hénuset au poste cadre de contremaître, division des égouts et de l'aqueduc, permanent à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 11 juillet 2016, selon les conditions énumérées au rapport de madame Chantal Duranceau du 22 juin 2016.

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-07-389
ENGAGEMENT – POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRE, DIVISION DE LA MÉCANIQUE, PERMANENT À TEMPS COMPLET AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Pascal Doyon au poste cadre de contremaître, division mécanique, permanent à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 1^{er} août 2016, selon les conditions énumérées au rapport de madame Chantal Duranceau du 22 juin 2016.

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-390
ORGANIGRAMME – SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver la mise à jour de l'organigramme du Service des loisirs du 31 mai 2016 pour être effective à compter du 6 septembre 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-07-391
TERMINAISON D'EMPLOI – TRANSACTION ET QUITTANCE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accepter le projet d'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance relativement à la fin d'emploi d'un employé syndiqué Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ).

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant, la greffière et la directrice du Service des ressources humaines et de la paie à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

De remplacer la résolution 2015-06-364 - Mesure disciplinaire 2015-SPQ-13.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Jeux du Québec – Plusieurs participants de Boisbriand aux jeux qui se tiendront à Montréal du 17 au 25 juillet prochains;
- Avis d'ébullition de l'eau potable encore en vigueur – Invite les gens à s'inscrire au système automatisé de messagerie;
- Adoption de nombreux règlements en cours afin d'assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au schéma de la MRC et au plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal – Assemblée d'information le 17 août prochain;
- Le groupe de génie-conseil Roche Itée s'est inscrit au programme de remboursement volontaire instauré par le gouvernement provincial. La Ville espère pouvoir récupérer des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats octroyés au cours des dernières années;

La Ville a aussi transmis plusieurs mises en demeure et espère récupérer des sommes dans l'intérêt des contribuables boisbriannais.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lori Doucet, District Dion

- Souhaite bon été à tous et formule des recommandations sur l'utilisation de l'eau.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Bonnes vacances;
- Invite les citoyens à participer aux séances du 19 juillet et du mois d'août sur les règlements d'urbanisme qui s'adresse à l'ensemble de la Ville.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Sollicite la collaboration des citoyens et des entrepreneurs pour éviter de stationner dans les pistes cyclables et, lorsque les véhicules sont stationnés en bordure d'une rue étroite, pour laisser l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Bon été.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Boisbriand actif – 18 soirées organisées par le Service des loisirs;
- Dépôt du rapport annuel de la Régie intermunicipale de police disponible sur le site Web de la Régie;
- Café avec un policier - Activité du 19 juin dernier au Tim Horton permettait de rencontrer un policier, cette activité sera reprise prochainement.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Vente trottoir des commerçants de Boisbriand – Invite les gens à encourager l'achat local de jeudi à dimanche.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Exprime sa reconnaissance de pouvoir représenter la Ville et aussi que cette Ville dispose de ressources dévouées pour rendre les différents services à tous les jours et pour permettre la réalisation des projets;
- Félicitations à Emmanuel Simard, jeune boisbriannais qui a gagné le concours « Blainville en chanson ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Manon Benoît Article 15

Monsieur Perugino Article 18

**RÉSOLUTION 2016-07-392
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE lever la séance à 20 h 30.

Adoptée